

Séance du mardi 05 juillet 2022

Date de la convocation : mardi 28 juin 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Béatrice DENIS, Frédéric ERNST, Pascal FARCAGE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Présents non votants :
4**

Représentés : 3

Représentés : Christian BAZART, Pascal MENUISIER, Nathalie PHILIPPOT

Votants : 39

Excusés : Sabrina DEJEAN, Clément FEVEZ, Hervé GAND, Cédric GARAT, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Pierre-Louis MOLITOR, Mireille MOREL, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Frédéric MANGIN, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2022_048 - Objet : Autorisation de signature du bail avec ALYS dans le cadre de la DSP de la micro-crèche

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2022 055-200066140-20220705-DE_2022_048-DE |

Madame la Présidente expose que le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la micro-crèche de Rembercourt, signé avec l'association ALYS, arrive à échéance le 31 août 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres du CIAS réunie le 12 mai 2022,

L'association ALYS a été retenue comme nouveau délégataire pour une durée de 4 ans et 4 mois à partir du 1^{er} septembre 2022.

En vue d'assurer la gestion de la micro-crèche, il y a lieu d'établir un bail avec ALYS pour l'immeuble sis 1-3 rue des écoles à Rembercourt aux pots dont la Communauté de Communes est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'autoriser l'occupation du local aux conditions stipulées dans le bail annexé.
- autorise la Présidente à signer ce bail et toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 juillet 2022 et publié ou notifié le 18 juillet 2022 |
|--|